



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 02 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 24 février 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	14
VOTANTS	14

Étaient présents : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT, Éric FEUGÈRE et Loïc GILLET.

Était absent : Boris BESSENEY

Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Néant

Secrétaire élue : Ingrid BEAUJEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20230302-DCM2023-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023
Affichage : 03/03/2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-003 : PROJET TERRAINS DE SPORT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de rapprocher le terrain de tennis du site sportif que représente la salle des sports. Il rappelle par ailleurs, la volonté de créer un terrain de tennis 3*3.

Monsieur le Maire indique que le projet vise à créer sur la commune un pôle d'équipements publics à vocation sportive et de loisirs rassemblant sur un même site, plusieurs équipements non seulement différents mais complémentaires les uns des autres.

Le site du projet d'aménagement des terrains sportifs est localisé sur un ensemble de terrains d'une superficie de 45 000 m², identifiée comme zone de loisirs verts et sportifs, à proximité immédiate de la Nationale 7 et de la salle de sports intercommunale.

Sur cette superficie, il est prévu :

- La création d'un terrain de tennis de dimensions 36 m x 18 m,
- La création d'un terrain de basket 3*3 de dimensions 15 m x 11 m.

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le projet de création d'un terrain de tennis et d'un terrain de basket 3*3 à proximité de la salle de sports ;
- Valide le plan de financement exposé, à savoir :

DÉPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Terrassement	32 198,00 €	Autofinancement	21 121,00 €
Construction terrains	53 862,00 €	Subvention Agence nationale du sport	84 484,00 €
Éclairage	15 100,00 €		
Accessoires Terrain de basket	4 445,00 €		
TOTAL	105 605,00 €	TOTAL	105 605,00 €

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.**

**Le secrétaire,
Ingrid BEAUJEU**




**Hervé DAVAL,
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset**



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.